



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 février 2018

n° 008-18 C

Objet : RS - Commune de Bassens - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU)

- date de convocation le 02 février 2018 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Christine Dioux - Xavier Dullin - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Françoise Bovier-Lapierre à Alexandra Turnar - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Françoise Marchand - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Aloïs Chassot - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Mustapha Hamadi à Christine Dioux - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin - de Benoît Perrotton à Dominique Mornand - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Jean-Pierre Ruffier à Bernadette Laclais

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Henri Dupassieux - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Gérard Marcucci - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 février 2018

délibération n° 008-18 C

objet **RS - Commune de Bassens - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU)**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que la commune de Bassens souhaite procéder à une modification simplifiée de son Plan local d'urbanisme pour notamment apporter des ajustements sur le règlement écrit et graphique de la zone UE, zone d'activités existantes, pour faciliter le projet de modernisation et extension du centre commercial « Le nouveau Galion » en lieu et place de l'actuel.

En effet, les règles actuelles concernant notamment les reculs par rapport aux voies et emprises publiques, l'emprise au sol, certains points de l'aspect extérieur, le stationnement et les espaces libres-aires de jeux-plantations ne sont pas compatibles avec ce projet, dont l'objectif est de reconstruire et moderniser cet équipement sur le tènement existant.

Le projet de modification simplifiée n° 4 du PLU a donc pour but notamment d'ajuster à la marge ces articles du règlement écrit et graphique pour permettre la réalisation de ce projet.

Les modifications projetées n'ayant pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans la zone, de l'application de l'ensemble des règles du PLU, de diminuer ces possibilités de construire ou de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, elles peuvent être mises en œuvre selon la procédure simplifiée prévue à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, une délibération du Conseil communautaire doit définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 4 du PLU de Bassens.

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 4, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public durant un mois, du lundi 12 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018 17h inclus, au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Bassens aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la rubrique documents d'urbanisme (<https://www.grandchambery.fr/1394-documents-d-urbanisme.htm>).

Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Bassens. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Chacun pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges - 106 allée des Blachères 73026 Chambéry cedex, ou par courriel à enquete.publique-plu@grandchambery.fr, en spécifiant l'objet : modification simplifiée n° 4 du PLU de Bassens.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Bassens.

L'avis sera également publié sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de Bassens.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil communautaire, qui en délibérera et sera invité à adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-45,

Vu le Plan local d'urbanisme de Bassens approuvé le 28 mars 2007 et ayant fait l'objet de plusieurs évolutions dont la dernière modification simplifiée n° 3 a été approuvée le 29 septembre 2016,

Vu le projet de modification simplifiée n° 4 du PLU,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : met à disposition du public durant un mois le dossier de projet de modification simplifiée n° 4, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, du lundi 12 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018 17h inclus au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Bassens aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la rubrique documents d'urbanisme (<https://www.grandchambery.fr/1394-documents-d-urbanisme.htm>),

Article 2 : ouvre dans chacun de ces lieux des registres permettant au public de consigner ses observations. Le public pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de monsieur le président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges, 106 allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, ou par mail à enquete.publique-plu@grandchambery.fr en spécifiant l'objet : modification simplifiée n° 4 du PLU de Bassens,

Article 3 : publie un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de Bassens. Cet avis sera également affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Bassens.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 008-18 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Bassens - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20608H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20608H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018